MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ARRÊTÉ

CABINET DU MINISTRE

----*---

N° 0049/MENRS/CAB/DC/DAPS/SSGI/ SP

DIRECTION DE L'ANALYSE, DE LA PREVISION ET DE LA SYNTHESE

PORTANT CREATIONS ET EXTENSIONS DES ETABLISSEMENTS PRIVES D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation de 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996;
- VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 96-402 du 18 Septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République et des Ministères;
- VU le Décret N° 97-271 du 09 Juin 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique;
- VU l'Arrêté N° 001/MEN/CAB/DC/DAPS du 22 Janvier 1996, portant conditions de création, d'extension et de fonctionnement d'un établissement privé d'enseignement et procédures administratives ;
- VU les Propositions du Conseil Consultatif National en sa session des Mardi 02, Mercredi 03 et Jeudi 04 Juillet 1995:
- VU le Compte Rendu de ladite session et le Proces Verbal de la Commision Ad'hoc chargée de la visite des sites des établissements privés d'enseignement supérieur;
- SUR Proposition du Directeur de l'Analyse, de la Prévision et de la Synthèse et de la Directrice des Enseignements Technique et Professionnel,

ARRETE

CHAPITRE 1ER : DE LA CREATION DES ETABLISSEMENTS PRIVES D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECNHOUS ET PROFESSIONNEL

rcle 1er - Les Etablissements Privés d'Enseignement Secondaire Technique Professionnel suivants sont autorisés à ouvrir leurs portes pour compter l'année scolaire 1996-1997.

I. - DEPARTEMENT DE L'ATLANTIQUE

	· ·	
-	L. E	

) LOSS	CIRC.URBAINES S/PREFECTURES (COMMUNE)	NOM DES ETABLISSEMENTS	NOM DU FONDATEUR	FILIERES OUVERTES (CYCLE)
11	COTONOU (AVOTROU)	Collège d'Enseignement Technique et Professionnel Universel (CETPU)	GBEGAN Michel	Electrotechnique (1er Cycle)
)2	COTONOU (DAGBEDJI)	Institut de Formation en Organisation et Gestion Sociale (INFOGES)	GBAGUIDI A. Georges	Infirmiers et Infimières Adjoints (ler Cycle)
23	COTONOU (YENAWA)	Complexe Polytechnique Dally Makagnon	DOHOU Frédéric	Science et Technique Administrative et de Gestion (1er & 2ème Cycles)
04	COTONOU (SEGBEYA)	Ecole Secondaire et Supérieure de Technologie Saint Luc	BAH Constantin	Génie Civil Option : Topographie (ler Cycle) *
05	COTONOU (HOUENOUSSOU)	Collège d'Enseignement Technique et Général "Le Désir"	HOUNTON M. Türier	Science et Technique Administrative et de Gestion (1er & 2ème Cycles)
06		Lycée des Princes	FOLAHAN Sosthène & KETOUNOU Marc	-Secrétariat -Gestion (1er & 2ème Cycles)
07	COTONOU (FIFADJI)	Collège Pythagore	CHEKPO André	Gestion et Administration du Commerce (2ème Cycle)
CS	COTONOU (PLACOT JI)	Ecole Privée "Le Papyrus"	HOUSSOU Martine Sidonie épouse GUEZODJE	Cuisinier Restaurateur (ler & 2ème Cycles)
09	COTONOU (SAINTE RITA)	Ecole "Loyola"	DOBOSSOU Raphaél	-Infirmier d'Etat -Infirmier Adjoint d'Etat (ler & 2ème Cycle.

ORDER	CIRC, URBAINES 8/ **EFSCTURES (COMMUNE)	NOM DES ETABLISSEMENTS	NOM DU FONDATEUR	FILIERES OUVERTES (CYCLE)
10	ABOMEY-CALAVI (GODOMEY)	Institut Africain de Commerce de Gestion et d'informatique (IACGI)	TOKPLO François Jacques	Science et Technique Administrative et de Gestion (2ème Cycle)

TOTAL: Dix (10)

II. - DEPARTEMENT DU BORGOU

SOUTH THE THE THE THE

N° COLDER	CIRC. URBAINES S/PREFECTURES. (COMMUNE)	NOM DES ETABLISSEMENTS	NOM DU FONDATEUR	FILIERES OUVERTES (CYCLE)
11	PARAKOU (4ème COMMUNE)	Bcole de Comptabilité, de Dactylographie et de Secrétariat	ATEKPO G. Théophile	-Comptabilité -Dactylographie (ler Cycle)

TOTAL : Un (01)

III.- DEPARTEMENT DU ZOU

N° ORDRE	CIRC.URBAINES S/PREFECTURES (COMMUNE)	NOM DES ETABLISSEMENTS	NOM DU FONDATEUR	FILIERES OUVERTES (CYCLE)
12	BOHICON (1ère COMMUNE)	Collège d'Enseignement Technique Universel	SAGBOHAN Bruno	-Comptabilité -Dactylographie (1er Cycle)

TOTAL : Un (01)

DOUZE (12) ETABLISSEMENTS PRIVES D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE ET COFESSIONNEL SONT AUTORISES A OUVRIR PROVISOIREMENT, LEURS PORTES EN PUBLIQUE DU BENIN POUR COMPTER DE L'ANNEE SCOLAIRE 1996-1997.

SECONDAIRE TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

Engeignement Secondaire Technique et Professionnel suivants pour compter e 1 année scolaire 1996-1997.

A/- AU 1ER CXCLE

late develope

DEPARTEMENT DE L'ATLANTIQUE

N. ONDER	CIRC.URBAINES S/PREFECTURES · (COMMUNE)	NOM DES ETABLISSEMENTS	ANNEE DE CREATION	CLASSES AUTORISEES
1-2	COTONOU (YENAWA)	Complexe Polytechnique Dally Makagnon	1996-97	lère et 2ème Année
3-4	COTONOU (HOUENOUSSOU)	Collège d'Enseignement Technique et Général "Le Désir"	1996-97	lère et 2ème Année
5-6	COTONOU (PLACODJI)	Ecole Privée "Le Papyrus"	1996-97	lère et 2ème Année

TOTAL: Six (06)

SIX (06) EXTENSIONS DE GROUPES PEDAGOGIQUES SONT AUTORISEES AU 1ER CYCLE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL POUR COMPTER DE L'ANNEE SCOLAIRE 1996-1997.

B/- AU 2EME CYCLE

DEPARTEMENT DE L'ATLANTIQUE

N° D'ORDRE	CIRC.URBAINES S/PREFECTURES (COMMUNE)	NOM DES ETABLISSEMENTS	ANNEE DE CREATION	CLASSES AUTORISEES
1-2	COTONOU (YENAWA)	Complexe Polytechnique Dally Makagnon	1996-97	lère et Terminale
3 - 4	COTONOU (HOUENCUSSOU)	Collège d'Enseignement Technique et Général "Le Désir"	1996-97	lère et Terminale
5-6	COTONOU (PLACODJI)	Ecole Privée "Le Papyrus"	1996-97	lère et Terminale

TOTAL: Six (06)

SIX (06) EXTENSIONS DE GROUPES PEDAGOGIQUES SONT AUTORISEES AU 2EME CLE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL POUR COMPTER L'ANNEE SCOLAIRE 1996-1997.

CHAPITRE 3 : DISPOSITIONS PRATICUES

TICLE 3.- Les examens nationaux n'auront lieu que dans les filières sposant de programmes officiels.

<u>TICLE 4.-</u> Le Directeur de l'Analyse, de la Prévision et de la Synthèse, Directrice des Enseignements Technique et Professionnel et les Directeurs partementaux de l'Education sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de application du présent Arrêté qui sera enregistré et publié au Journal ficiel de la République du Bénin.-

COTONOU, le 02 SEPTEMBRE 1997

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

. 9	gi	n	a	1														01	L
2			•						•							•		04	ŀ
ī																•		02	,
:																•		02	2
;													•					02	,
1	C		A	(3	F	2	1										01	
:	N	1	R	5	5									•	, ,	•	•	10	1
	.Z	S	1	1]	[]	II	S	r	E	R	E	S					•	16	
L	P	:	S															10	
;	T	1	P												•			06	
F	E	S	2	37	F	U	C	T	٠.	/	M	Ε	N	R	25	3		21	
)	E																	12	
:C	٠.	5	50	CC	I	A	I	R	E	S								14	
																		06	
:C		t	J.F	28	/	S		P	R	E	P							10	
																		01	
																		12	
																		01	
H		N	A	T														01	

LIATIONS

Jijoho Leonard PADONOU